

Documentation et rapports

- Les rapports et documents doivent refléter avec précision les faits et ne doivent pas être falsifiés, exagérés ou manipulés.
- Toute tentative de modification ou d'omission des données financières ou opérationnelles est interdite.

Revision #1

Created 2025-01-06 15:39:48 UTC

Updated 2025-01-06 15:40:01 UTC